AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)
PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. n° 20 — 31130 BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 30 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P 8612-11 TOULOUSE

DLP 31-7-74 264375

- Bulletin technique n° 21 - 26 juillet 1974.-

/ARBRES A FRUITS A NOYAU/

- Tordeuse orientale du pêcher :

Le deuxième vol des papillons se poursuit toujours. Son intensité a nettement diminué, mais les insectes existants déploient une activité sexuelle importante.

1°- Protection des pêches : Il est recommandé d'appliquer, dès réception et au plus tard le 30 juillet, un traitement :

a) Sur les variétés de pêches à récolter à partir du 6 août, en utilisant un produit à base de dichlorvos (Nogos) à 125 g de MA/hl ou de mévinphos à la dose de 50 g de MA/hl ;

b) Sur toutes les variétés tardives murissant à partir de la mi-août, en employant l'un des produits homologués ou autorisés contre la tordeuse orientale, autres que le dichlorvos et le mévinphos.

2°- Protection des écussons : Nous rappelons que le traitement des écussons doit être appliqué dans les quatre jours qui suivent leur pose. Utiliser l'un des produits homologués.

/ARBRES A FRUITS A PEPINS/

- Carpocapse des pommes et des poires :

Le deuxième vol des papillons a commencé depuis quelques jours et ces nouveaux insectes manifestent une assez vive activité sexuelle. La génération de chenilles qui va en découler est celle qui, en général, est à l'origine des principaux dégâts dans notre région.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un traitement à mettre en place au cours des tout premiers jours du mois d'août.

- Tavelures :

Nous rappelons que dans les vergers où des taches existent la lutte doit être poursuivie.

/V I G N E/

- Mildiou et Black-rot :

Dans l'immédiat, il n'est pas utile d'intervenir. Néanmoins, il est nécessaire de demeurer vigilant, en particulier dans le Tarn, le Nord de la Haute-Garonne, en Tarn et Garonne (plaine) et partout ailleurs lorsque des taches assez nombreuses existent.

Dans ces cas, il serait prudent d'appliquer un nouveau traitement vers la fin de la semaine prochaine si des pluies sont annoncées. Sinon, retarder son exécution jusqu'aux premiers risques de précipitations.

P.131

- Cicadelle (Empoasca flavescens) :

On observe actuellement sur le feuillage la présence d'adultes et parfois d'assez nombreuses jeunes larves encore très petites dans quelques parcelles où le seuil de nuisibilité est atteint. Les premiers symptômes de dégâts apparaissent. Surveiller les plantations et, le cas échéant, intervenir (voir à ce sujet notre bulletin nº 19 du 9 juillet).

/N O Y E R/

- Carpocapse :

Avec l'apparition des insectes de deuxième génération, il est à craindre que des attaques d'une certaine importance se produisent sur les noix.

Il serait donc prudent d'appliquer un premier traitement dans le courant de la première semaine d'août en employant l'un des produits homologués contre le carpocapse des pommes et des poires (voir la liste des produits homologués et en autorisation provisoire de vente au 1er janvier 1974).

/POMME DE TERRE/ (Cultures d'altitude moyenne, Aveyron notamment) :

- Doryphore :

Des attaques importantes sont toujours possibles. Surveiller les plantations et, le cas échéant, intervenir sur les larves.

/CULTURES LEGUMIERES/

- Teigne du poireau :

La troisième génération de chenilles est en cours de développement. Surveiller les cultures et, si des attaques sont observées, traiter selon les indications données dans le bulletin nº 17 du 18 juin.

/NOTE IMPORTANTE/

Pour toutes les cultures, respecter scrupuleusement la législation sur les délais d'emploi des produits avant récolte.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.-